

Plan
Local
Urbanisme
intercommunal

3.2 OAP Sectorielles



DOSSIER APPROBATION

PLUi approuvé par délibération du Conseil territorial en date du
16 décembre 2025

INTRODUCTION

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) délimitent des zones d'exposition au risque dans lesquelles ils réglementent les possibilités de construction ou d'aménagements.

Les PPR, servitudes d'utilité publique, sont annexés au PLUi de Grand Orly Seine Bièvre et lui sont opposables.

Dans les secteurs d'OAP sectorielles identifiées ci-après, concernées par des PPR, il est recommandé de réaliser des études approfondies dans le cadre des projets urbains et faire preuve d'une vigilance particulière (mesures constructives, choix d'aménagement...) en complément des règles s'y appliquant et des orientations de l'OAP thématique Nature et bien être et ses orientations 3.1, 3.2 et 3.3.

Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation (débordement, remontée de nappe et ruissellement)

Sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)

- Les secteurs de l'OAP intercommunale Triage ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Grand Orly, Portes de Paris, Vallée de la Seine et ses affluents ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles locales suivantes :

OAP sectorielles locales
Athis-Mons
Zone d'activités des bords de Seine
Ivry-sur-Seine
Coeur de ville
Gagarine Truillot
Ivry Port Nord
Quais d'Ivry
Secteur Confluences
Secteur Pierre Sénard
Juvisy-sur-Orge
Pasteur
Orly
Les Voeux - Trou d'Enfer - Bouvray
Valenton
Lutèce
Roseau-Champ Saint-Julien

OAP sectorielles locales
Villeneuve-le-Roi
Secteur centre-ville
Secteur Gare
Villeneuve-Saint-Georges
Centre-ville - entrée de ville sud
Nord Économique
Viry-Châtillon
Centre-ville
Secteur Victor Basch
Vitry-sur-Seine
Coeur de ville
Gare des Ardoines
Secteur 8 mai 1945
Secteur des Ardoines
Secteur Port l'Anglais
Seine Gare Vitry

INTRODUCTION

Les PPRI concernés sont les suivants :

PPRI de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2007
PPRI de la vallée de la Seine dans le département de l'Essonne approuvé arrêté préfectoral du 26 septembre 2006
PPRI de la vallée de l'Yvette dans le département de l'Essonne approuvé par arrêté préfectoral du 26 septembre 2006
PPRI de l'Orge et de la Sallemouille dans le département de l'Essonne approuvé par arrêté inter préfectoral du 16 juin 2017

Limitier l'exposition aux risques liés aux mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles et/ou présences de cavités souterraines

Sont concernées par un Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain (PPRMT) ou arrêtés préfectoraux valant PPR :

- Les secteurs des OAP intercommunales Domaine aéroportuaire, MIN / Sogaris / Delta, SENIA, Triage ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Grand Orly, Portes de Paris, Vallée de la Bièvre, Vallée de la Seine et ses affluents ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles locales suivantes:

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Arcueil		
4 chemins		
Cœur de ville		
RD 920		
ZAC du Coteau		
Cachan		
Aristide Briand		
Gabriel Péri		
Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne		
Secteur Gare		
Chevilly-Larue		
Carrefour De Gaulle Mermoz		
Centre historique		

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Choisy-le-Roi		
ZAC Navigateurs Cosmonautes		
Fresnes		
Coupure urbaine A86		
Secteur centre-ville		
Secteur Parc des sports		
Gentilly		
Avenue Paul Vaillant Couturier		
Centre-ville		
Gabriel Péri		
Îlot rue de la Paix / rue de Reims		
Porte de Gentilly		

INTRODUCTION

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Ivry-sur-Seine		
Cœur de ville		
Gagarine Truillot		
Ivry Port Nord		
Quais d'Ivry		
Secteur Confluences		
Secteur Pierre Sépard		
Secteur René Villars		
Le Kremlin-Bicêtre		
Entrée de ville sud-ouest		
Gare Kremlin-Bicêtre hôpital		
Ilots Rossel Leclerc		
René Cassin		
L'Haÿ-les-Roses		
Bièvre		
Cœur de ville		
La colonne brisée		
Lallier-Gare		
Secteur Paul Hochart		
Vallée aux Renards		
Orly		
Les Vœux - Trou d'Enfer –		
Bouvray		
Racine et Saules		
Secteurs d'aménagement -		
Aérodrome - Charmilles		
Secteurs d'aménagement - Gare		
- 11 novembre		
Secteurs d'aménagement - Les		
Ruelles		
Secteurs d'aménagement - Louis		
Bonin		
Vieil Orly		
Thiais		
Avenue de Fontainebleau (RD7)		
Avenue de Versailles (RD86)		
Baudemons République		
Boulevard de Stalingrad (RD5)		

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Valenton		
Lutèce		
Roseau-Champ Saint-Julien		
Secteur bois Cerdon		
Secteur centre-ville		
Villejuif		
La Redoute des Hautes Bruyères		
Secteur Louis Aragon		
Secteur Pasteur		
Secteur Pointe Gorki		
Secteur Racine		
Villeneuve-Saint-Georges		
Centre-ville - entrée de ville sud		
Fort des sapeurs-pompiers		
Nord Économique		
Pologne-Plateau		
Vitry-sur-Seine		
Auchan		
Cœur de ville		
Gare des Ardoines		
RN7 / Plateau Moulin Vert		
Secteur 8 mai 1945		
Secteur Barbusse		
Secteur Cherioux		
Secteur des Ardoines		
Secteur Kommer		
Secteur Lagaisse-Stalingrad-		
Cléveaux		
Secteur Port l'Anglais		
Secteur Robespierre		
Secteur Rouget de Lisle/ Franges		
Parc des Lilas		
Seine Gare Vitry		

INTRODUCTION

Atténuer l'exposition aux risques technologiques et sols pollués

Sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Technologiques :

- Le secteur de l'OAP intercommunale Domaine aéroportuaire ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Vallée de la Seine et ses affluents et Grand Orly ;
- Les secteurs d'OAP sectorielle Secteur des Ardoines.

Les secteurs d'information sur les sols (SIS), introduits par la loi ALUR, portent l'ambition d'une publication unique et exhaustive des sites pollués dont la réhabilitation sera à la charge du pétitionnaire d'un permis de construire ou d'aménager. Ils imposent des règles de dépollution.

Dans les secteurs d'OAP sectorielles concernées par un ou plusieurs SIS, le pétitionnaire d'un permis de construire ou d'aménager doit faire attester de la compatibilité sanitaire de son projet avec l'état de pollution des sols.

Sont concernées par un ou plusieurs SIS :

- Le secteur de l'OAP intercommunale MIN / Sogaris / Delta ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Vallée de la Bièvre, Portes de Paris, Vallée de la Seine et ses affluents et Grand Orly ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles suivants :

Commune	OAP sectorielle locale
Arcueil	ZAC du Coteau
Ivry-sur-Seine	Ivry Port Nord
Ivry-sur-Seine	Secteur Confluences
Ivry-sur-Seine	Secteur René Villars
L'Haÿ-les-Roses	Cœur de ville
Villejuif	Secteur Pasteur
Villeneuve-Saint-Georges	Pologne-Plateau
Vitry-sur-Seine	Gare des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Secteur des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Secteur Lagaisse-Stalingrad-Cléveaux
Vitry-sur-Seine	Secteur Port l'Anglais

INTRODUCTION

Les secteurs d'OAP sectorielles suivantes sont concernées par la carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) qui recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. L'inscription d'un établissement dans CASIAS ne préjuge pas d'une pollution à son endroit.

Toutefois il est recommandé de vérifier la compatibilité sanitaire de son projet avec l'état de pollution des sols sur ces secteurs.

Conformément aux orientations de la Circulaire interministérielle du 8 février 2007, le choix de sites non pollués pour l'implantation d'établissements accueillant des populations sensibles sera privilégié, sauf à démontrer strictement l'absence de toute alternative et la mise en œuvre des mesures de dépollution nécessaires.

Sont concernées par un ou plusieurs sites CASIAS :

- Les secteurs d'OAP intercommunales Triage, MIN / Sogaris / Delta, Future gare du GPE, SENIA, Domaine aéroportuaire ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Vallée de la Bièvre, Portes de Paris, Vallée de la Seine et ses affluents et Grand Orly ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles suivants :

Commune	OAP sectorielle
Arcueil	4 chemins
Arcueil	Coeur de Ville
Arcueil	RD 920
Arcueil	ZAC du Coteau
Athis-Mons	Avenue François Mitterrand
Athis-Mons	Cité de l'air
Athis-Mons	Zone d'activités des bords de Seine
Cachan	Secteur Gare
Cachan	Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne
Cachan	Gabriel Péri
Cachan	Aristide Briand
Chevilly-Larue	Centre historique
Chevilly-Larue	ZAC TDM
Chevilly-Larue	Parvis du cimetière intercommunal / Carrefour G. Guynemer

Commune	OAP sectorielle
Chevilly-Larue	ZAC Anatole France
Chevilly-Larue	Coeur de ville
Chevilly-Larue	Entrée de ville RD 7
Chevilly-Larue	Carrefour De Gaulle Mermoz
Choisy-le-Roi	ZAC Navigateurs Cosmonautes
Fresnes	Secteur Parc des sports
Fresnes	Secteur centre-ville
Fresnes	Coupure urbaine A86
Gentilly	Îlot rue de la Paix / rue de Reims
Gentilly	Avenue Paul Vaillant Couturier
Gentilly	Centre-ville
Gentilly	Gabriel Péri
Gentilly	Porte de Gentilly

INTRODUCTION

Commune	OAP sectorielle
Ivry-sur-Seine	Gagarine Truillot
Ivry-sur-Seine	Ivry Port Nord
Ivry-sur-Seine	Secteur Pierre Sépard
Ivry-sur-Seine	Secteur René Villars
Ivry-sur-Seine	Secteur Confluences
Ivry-sur-Seine	Quais d'Ivry
Ivry-sur-Seine	Coeur de ville
Juvisy-sur-Orge	Pasteur
Juvisy-sur-Orge	Îlot Flammarion
L'Haÿ-les-Roses	Coeur de ville
L'Haÿ-les-Roses	Vallée aux Renards
L'Haÿ-les-Roses	Secteur Paul Hochart
L'Haÿ-les-Roses	Lallier-Gare
L'Haÿ-les-Roses	La colonne brisée
L'Haÿ-les-Roses	Bièvre
Le Kremlin-Bicêtre	René Cassin
Le Kremlin-Bicêtre	Ilots Rossel Leclerc
Le Kremlin-Bicêtre	Gare Kremlin-Bicêtre hôpital
Le Kremlin-Bicêtre	Entrée de ville sud-ouest
Morangis	Frangé Nord -Avenue Charles de Gaulle
Morangis	Cueillette urbaine
Orly	Vieil Orly
Orly	Racine et Saules
Orly	Secteurs d'aménagement - Louis Bonin
Orly	Secteurs d'aménagement - Les Ruelles
Orly	Secteurs d'aménagement - Gare - 11 Novembre
Orly	Secteurs d'aménagement - Aérodrome - Charmilles
Orly	Les Voeux -Trou d'Enfer - Bouvray

Commune	OAP sectorielle
Paray-Vieille-Poste	Route de Fontainebleau
Paray-Vieille-Poste	Avenue de Verdun
Paray-Vieille-Poste	Ferme Contin
Rungis	Fraternelle
Rungis	Quartier Montjean
Rungis	Secteur Esterel Nord
Savigny-sur-Orge	Charles de Gaulle
Savigny-sur-Orge	Allemane
Savigny-sur-Orge	Coeur de ville Gare
Savigny-sur-Orge	Pré Saint-Martin
Thiais	Baudemons République
Thiais	Avenue de Fontainebleau (RD7)
Thiais	Boulevard de Stalingrad (RD5)
Thiais	Avenue de Versailles (RD86)
Valenton	Secteur bois Cerdon
Valenton	Roseau-Champ Saint- Julien
Valenton	Secteur centre-ville
Valenton	Lutèce
Villejuif	Secteur Racine
Villejuif	Secteur Pointe Gorki
Villejuif	Secteur Pasteur
Villejuif	Secteur Louis Aragon
Villejuif	La Redoute des Hautes Bruyères
Villeneuve-le-Roi	Secteur centre-ville
Villeneuve-le-Roi	Secteur Gare
Villeneuve-Saint- Georges	Fort des sapeurs- pompiers
Villeneuve-Saint- Georges	Centre-ville - entrée de ville sud
Villeneuve-Saint- Georges	Nord Économique
Villeneuve-Saint- Georges	Pologne-Plateau

INTRODUCTION

Commune	OAP sectorielle
Viry-Châtillon	Secteur Victor Basch
Viry-Châtillon	Centre-ville
Viry-Châtillon	Grande Borne RD445
Viry-Châtillon	Entrée de ville Sud
Vitry-sur-Seine	Secteur Port l'Anglais
Vitry-sur-Seine	Secteur Kommer
Vitry-sur-Seine	Secteur des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Secteur Rouget de Lisle/ Franges Parc des Lilas
Vitry-sur-Seine	Secteur Lagaisse- Stalingrad-Cléveaux
Vitry-sur-Seine	Secteur Barbusse
Vitry-sur-Seine	Secteur Robespierre
Vitry-sur-Seine	Secteur 8 mai 1945
Vitry-sur-Seine	RN7 / Plateau Moulin Vert
Vitry-sur-Seine	Secteur Cherioux
Vitry-sur-Seine	Seine Gare Vitry
Vitry-sur-Seine	Gare des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Coeur de ville
Vitry-sur-Seine	Auchan

Dans ces secteurs d'OAP sectorielles, il est recommandé de réaliser des études approfondies dans le cadre des projets urbains et faire preuve d'une vigilance particulière (destinations, choix d'aménagement et en particulier des usages...) en complément des orientations de l'OAP thématique Nature et bien être et son orientation 3.3.

INTRODUCTION

Réduire l'exposition aux nuisances sonores pour mettre en œuvre une trame blanche Contribuer à améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition aux polluants atmosphériques

Les secteurs d'OAP sectorielles suivants sont susceptibles d'être particulièrement exposés à des nuisances sonores et pollutions atmosphériques (altéré à très dégradé).

Arcueil	
4 chemins	
Cœur de ville	
RD 920	
ZAC du Coteau	
Athis-Mons	
Avenue François Mitterrand	
Cité de l'air	
Zone d'activités des bords de Seine	
Cachan	
Aristide Briand	
Gabriel Péri	
Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne	
Secteur Gare	
Chevilly-Larue	
Carrefour De Gaulle Mermoz	
Centre historique	
Cœur de ville	
Entrée de ville RD 7	
Parvis du cimetière intercommunal /	
Carrefour G. Guynemer	
ZAC Anatole France	
ZAC TDM	
Choisy-le-Roi	
ZAC Navigateurs Cosmonautes	
Fresnes	
Coupure urbaine A86	
Secteur centre-ville	
Secteur Parc des sports	
Gentilly	
Avenue Paul Vaillant Couturier	
Centre-ville	
Gabriel Péri	
Îlot rue de la Paix / rue de Reims	
Porte de Gentilly	

Ivry-sur-Seine	
Cœur de ville	
Gagarine Truillot	
Ivry Port Nord	
Quais d'Ivry	
Secteur Confluences	
Secteur Pierre Sépard	
Secteur René Villars	
Juvisy-sur-Orge	
Îlot Flammarion	
Pasteur	
Le Kremlin-Bicêtre	
Entrée de ville sud-ouest	
Gare Kremlin-Bicêtre hôpital	
Ilots Rossel Leclerc	
René Cassin	
L'Haÿ-les-Roses	
Bièvre	
Cœur de ville	
La colonne brisée	
Lallier-Gare	
Secteur Paul Hochart	
Vallée aux Renards	
Morangis	
Frangé Nord -Avenue Charles de Gaulle	
Orly	
Les Voeux -Trou d'Enfer - Bouvray	
Racine et Saules	
Vieil Orly	
Paray-Vieille-Poste	
Avenue de Verdun	
Ferme Contin	
Route de Fontainebleau	

INTRODUCTION

Rungis	
Fraternelle	
Quartier Montjean	
Secteur Esterel Nord	
Savigny-sur-Orge	
Allemane	
Charles de Gaulle	
Coeur de ville Gare	
Pré Saint-Martin	
Thiais	
Avenue de Fontainebleau (RD7)	
Avenue de Versailles (RD86)	
Baudemons République	
Boulevard de Stalingrad (RD5)	
Valenton	
Lutèce	
Roseau-Champ Saint-Julien	
Secteur bois Cerdon	
Secteur centre-ville	
Villejuif	
La Redoute des Hautes Bruyères	
Secteur Louis Aragon	
Secteur Pasteur	
Secteur Pointe Gorki	
Secteur Racine	
Villeneuve-le-Roi	
Secteur centre-ville	
Secteur Gare	
Villeneuve-Saint-Georges	
Centre-ville - entrée de ville sud	
Fort des sapeurs-pompiers	
Nord Économique	
Pologne-Plateau	
Viry-Châtillon	
Centre-ville	
Entrée de ville Sud	
Grande Borne RD445	
Secteur Victor Basch	

Vitry-sur-Seine	
Auchan	
Cœur de ville	
Gare des Ardoines	
RN7 / Plateau Moulin Vert	
Secteur 8 mai 1945	
Secteur Barbusse	
Secteur Cherioux	
Secteur des Ardoines	
Secteur Kommer	
Secteur Lagaisse-Stalingrad-Cléveaux	
Secteur Port l'Anglais	
Secteur Robespierre	
Secteur Rouget de Lisle/ Franges Parc des Lilas	
Seine Gare Vitry	

INTRODUCTION

QUALITÉ DE L'AIR	Très dégradée	13	23	33	Dépassement des Valeurs limites réglementaires 2030
	Altérée	12	22	32	Dépassement des recommandations sanitaires de l'OMS sans excéder les valeurs limites réglementaires 2030
	Préservée	11	21	31	Respect des recommandations sanitaires de l'OMS
		Préservé	Altéré	Très dégradé	
ENVIRONNEMENT SONORE					
		Respect des recommandations sanitaires de l'OMS	Dépassement des recommandations sanitaires de l'OMS sans excéder les valeurs limites réglementaires actuelles	Dépassement des Valeurs limites réglementaires actuelles	

Dans ces secteurs, il conviendra donc d'éloigner autant que possible les constructions vis-à-vis des axes circulés, afin de protéger au mieux les personnes des sources de bruit et de pollution de l'air, en particulier par l'éloignement des équipements sensibles et habitations.

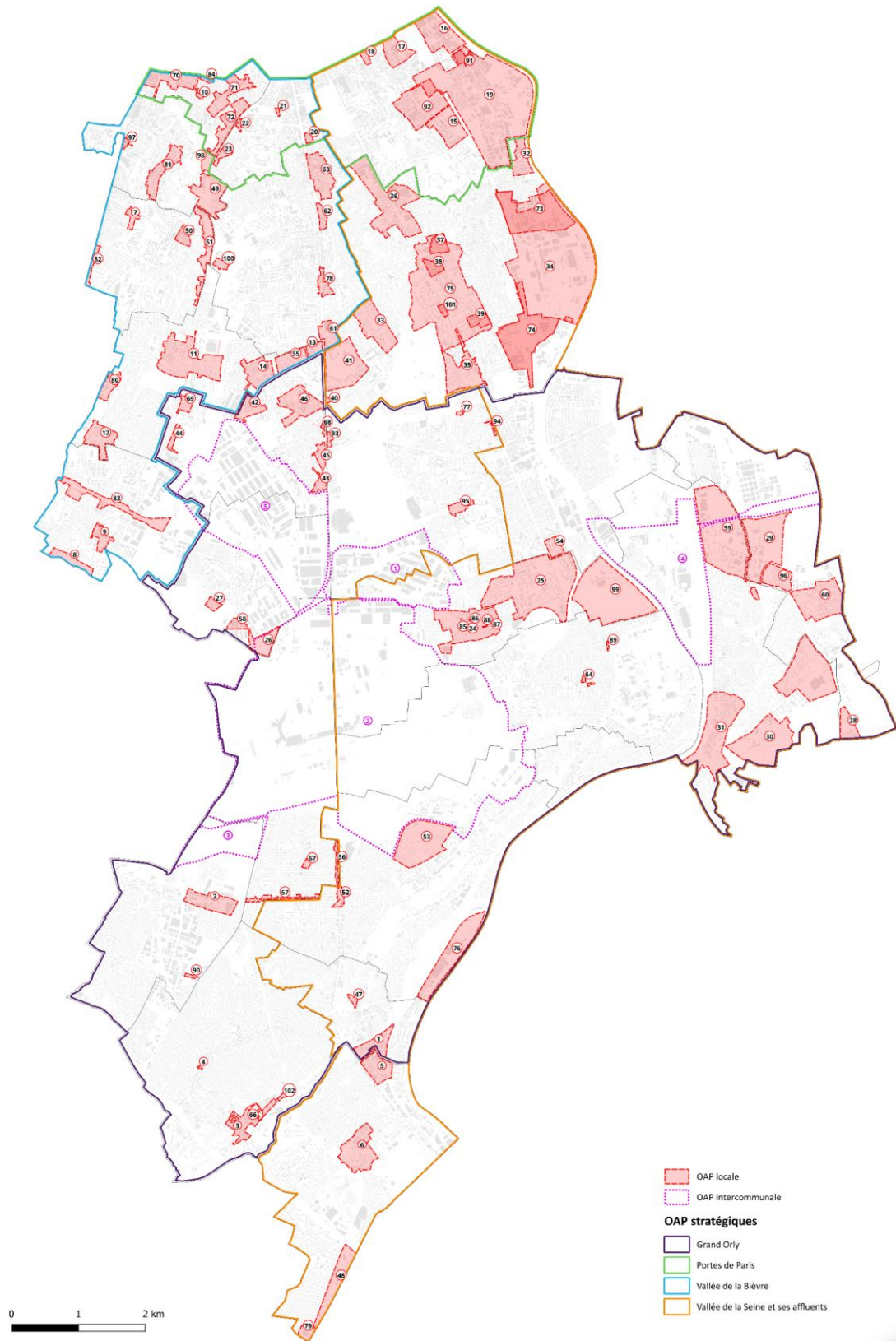
Ces orientations doivent rester compatibles avec les enjeux urbains, paysagers, environnementaux et patrimoniaux ainsi qu'avec les objectifs de production de logements et d'équipements.

La création de nouvelles zones de calme devra être recherchée.

Les projets devront contribuer à diminuer les sources d'émissions de nuisances et pollutions en particulier liées au trafic individuel motorisé via un renforcement des itinéraires dédiés aux mobilités actives.

Dans les secteurs présentant des résultats supérieurs aux niveaux d'exposition définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), valeurs limite au-delà desquelles des effets nuisibles sur la santé ont été observés, il est recommandé de réaliser des études approfondies dans le cadre des projets urbains et faire preuve d'une vigilance particulière (mesures constructives, choix d'aménagement...) en complément des orientations de l'OAP thématique Nature et bien être et son orientation 3.4.

INTRODUCTION Cartographie des OAP sectorielles du territoire



- OAP locale
- OAP intercommunale
- OAP stratégiques**
- Grand Orly
- Portes de Paris
- Vallée de la Bièvre
- Vallée de la Seine et ses affluents

INTRODUCTION Liste des OAP sectorielles du territoire

1	OAP intercommunale - SENIA	Thiais,Rungis,Orly,Paray-Vieille-Poste	Intercommunale
2	Domaine aéroportuaire	Thiais,Rungis,Orly,Paray-Vieille-Poste,Villeneuve-le-Roi,Morangis,Athis-Mons	Intercommunale
3	OAP intercommunale - Future gare du GPE	Paray-Vieille-Poste, Morangis	Intercommunale
4	OAP intercommunale - Triage	Choisy-le-Roi,Valenton,Villeneuve-Saint-Georges,Orly,Villeneuve-le-Roi	Intercommunale
5	MIN / Sogaris / Delta	Fresnes, Chevilly-Larue, Thiais, Rungis, Paray-Vieille-Poste	Intercommunale

1	Pasteur	Juvisy-sur-Orge	Locale
2	Frange Nord -Avenue Charles de Gaulle	Morangis	Locale
3	Charles de Gaulle	Savigny-sur-Orge	Locale
4	Allemane	Savigny-sur-Orge	Locale
5	Secteur Victor Basch	Viry-Châtillon	Locale
6	Centre-ville	Viry-Châtillon	Locale
7	Secteur Gare	Cachan	Locale
8	Secteur Parc des sports	Fresnes	Locale
9	Secteur centre-ville	Fresnes	Locale
10	Îlot rue de la Paix / rue de Reims	Gentilly	Locale
11	Coeur de ville	L'Haÿ-les-Roses	Locale
12	Vallée aux Renards	L'Haÿ-les-Roses	Locale
13	Secteur Paul Hochart	L'Haÿ-les-Roses	Locale
14	Lallier-Gare	L'Haÿ-les-Roses	Locale
15	Gagarine Truillot	Ivry-sur-Seine	Locale
16	Ivry Port Nord	Ivry-sur-Seine	Locale
17	Secteur Pierre Séward	Ivry-sur-Seine	Locale
18	Secteur René Villars	Ivry-sur-Seine	Locale
19	Secteur Confluences	Ivry-sur-Seine	Locale
20	René Cassin	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
21	Ilots Rossel Leclerc	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
22	Gare Kremlin-Bicêtre hôpital	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
23	Entrée de ville sud-ouest	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
24	Vieil Orly	Orly	Locale
25	Racine et Saules	Orly	Locale
26	Fraternelle	Rungis	Locale
27	Quartier Montjean	Rungis	Locale
28	Secteur bois Cerdon	Valenton	Locale
29	Roseau-Champ Saint-Julien	Valenton	Locale
30	Fort des sapeurs-pompiers	Villeneuve-Saint-Georges	Locale
31	Centre-ville - entrée de ville sud	Villeneuve-Saint-Georges	Locale
32	Secteur Port l'Anglais	Vitry-sur-Seine	Locale
33	Secteur Kommer	Vitry-sur-Seine	Locale
34	Secteur des Ardoines	Vitry-sur-Seine	Locale
35	Secteur Rouget de Lisle/ Franges Parc des Lilas	Vitry-sur-Seine	Locale
36	Secteur Lagaisse-Stalingrad-Cléveaux	Vitry-sur-Seine	Locale
37	Secteur Barbusse	Vitry-sur-Seine	Locale
38	Secteur Robespierre	Vitry-sur-Seine	Locale
39	Secteur 8 mai 1945	Vitry-sur-Seine	Locale
40	RN7 / Plateau Moulin Vert	Vitry-sur-Seine	Locale
41	Secteur Cherioux	Vitry-sur-Seine	Locale
42	Centre historique	Chevilly-Larue	Locale
43	ZAC TDM	Chevilly-Larue	Locale
44	Parvis du cimetière intercommunal / Carrefour G. Guynemer	Chevilly-Larue	Locale
45	ZAC Anatole France	Chevilly-Larue	Locale
46	Coeur de ville	Chevilly-Larue	Locale
47	Îlot Flammarion	Juvisy-sur-Orge	Locale

48	Grande Borne RD445	Viry-Châtillon	Locale
49	4 chemins	Arcueil	Locale
50	Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne	Cachan	Locale
51	Gabriel Péri	Cachan	Locale
52	Avenue François Mitterrand	Athis-Mons	Locale
53	Cité de l'air	Athis-Mons	Locale
54	ZAC Navigateurs Cosmonautes	Choisy-le-Roi	Locale
55	La colonne brisée	L'Haÿ-les-Roses	Locale
56	Route de Fontainebleau	Paray-Vieille-Poste	Locale
57	Avenue de Verdun	Paray-Vieille-Poste	Locale
58	Secteur Esterel Nord	Rungis	Locale
59	Nord Économique	Villeneuve-Saint-Georges	Locale
60	Secteur centre-ville	Valenton	Locale
61	Secteur Racine	Villejuif	Locale
62	Secteur Pointe Gorki	Villejuif	Locale
63	Secteur Pasteur	Villejuif	Locale
64	Secteur centre-ville	Villeneuve-le-Roi	Locale
65	Coeur de ville Gare	Savigny-sur-Orge	Locale
66	Ferme Contin	Paray-Vieille-Poste	Locale
67	Entrée de ville RD 7	Chevilly-Larue	Locale
68	Carrefour De Gaulle Mermoz	Chevilly-Larue	Locale
69	Avenue Paul Vaillant Couturier	Gentilly	Locale
70	Centre-ville	Gentilly	Locale
71	Gabriel Péri	Gentilly	Locale
72	Seine Gare Vitry	Vitry-sur-Seine	Locale
73	Gare des Ardoines	Vitry-sur-Seine	Locale
74	Coeur de ville	Vitry-sur-Seine	Locale
75	Zone d'activités des bords de Seine	Athis-Mons	Locale
76	Baudemons République	Thiais	Locale
77	Secteur Louis Aragon	Villejuif	Locale
78	Entrée de ville Sud	Viry-Châtillon	Locale
79	Bièvre	L'Haÿ-les-Roses	Locale
80	Coeur de Ville	Arcueil	Locale
81	Aristide Briand	Cachan	Locale
82	Coupure urbaine A86	Fresnes	Locale
83	Porte de Gentilly	Gentilly	Locale
84	Secteurs d'aménagement - Louis Bonin	Orly	Locale
85	Secteurs d'aménagement - Les Ruelles	Orly	Locale
86	Secteurs d'aménagement - Gare - 11 novembre	Orly	Locale
87	Secteurs d'aménagement - Aéroport - Charmilles	Orly	Locale
88	Secteur Gare	Villeneuve-le-Roi	Locale
89	Cueillette urbaine	Morangis	Locale
90	Quais d'Ivry	Ivry-sur-Seine	Locale
91	Coeur de ville	Ivry-sur-Seine	Locale
92	Avenue de Fontainebleau (RD7)	Thiais	Locale
93	Boulevard de Stalingrad (RD5)	Thiais	Locale
94	Avenue de Versailles (RD86)	Thiais	Locale
95	Lutèce	Valenton	Locale
96	RD 920	Arcueil	Locale
97	ZAC du Coteau	Arcueil	Locale
98	Les Vœux -Trou d'Enfer - Bouvray	Orly	Locale
99	La Redoute des Hautes Bruyères	Villejuif	Locale
100	Auchan	Vitry-sur-Seine	Locale
101	Pré Saint-Martin	Savigny-sur-Orge	Locale
102	Pologne-Plateau	Villeneuve-Saint-Georges	Locale

FRESNES



**Orientations d'Aménagement
et de Programmation :**
Sectorielles locales

Contexte :

Le centre-ville de Fresnes constitue une polarité locale majeure en matière de service publics, de commerce de proximité, de transports en communs et d'espaces verts récréatifs. Il concentre également une part importante du patrimoine bâti remarquable de Fresnes (Hôtel de Ville, Eglise Saint Eloi et les maisons de ville de la rue Maurice Ténine).

Cependant, ce secteur rencontre depuis plusieurs années un enjeu d'attractivité en lien avec une importante vacance commerciale, et une inadaptation des espaces publics à favoriser les modes de déplacements actifs.

Parti d'aménagement :

- Requalification de deux espaces publics
- Requalification du parking Pierre et Marie Curie

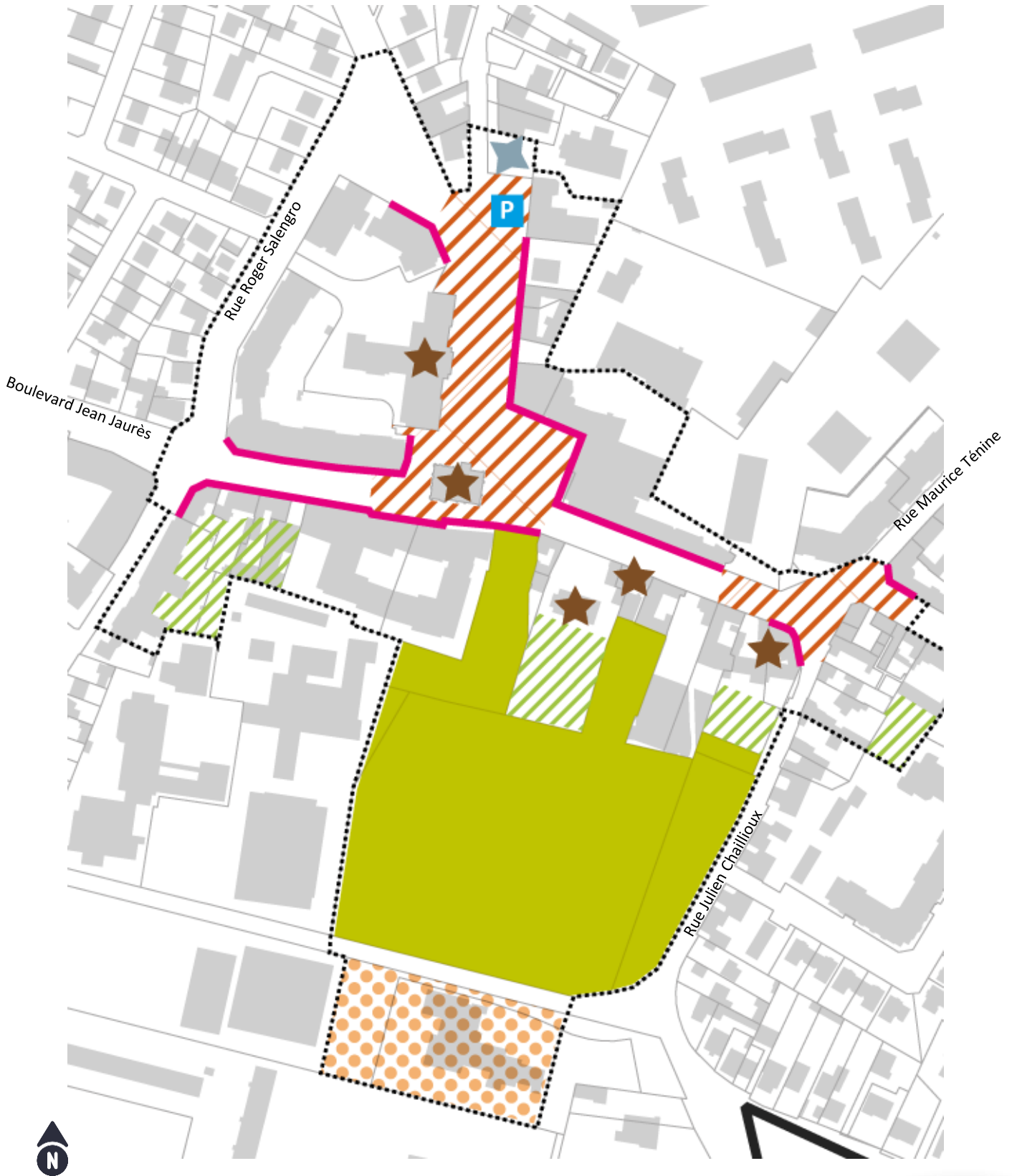
Objectifs :

- Revitalisation du tissu commercial
- Apaisement des espaces publics
- Préservation de l'offre de service

Programmation :

- Préservation des linéaires commerciaux de la rue Maurice Ténine et de la place Pierre et Marie Curie
- Réaménagement des espaces publics situés Pierre et Marie Curie et à l'intersection des rues Maurice Ténine, Albert Roper et Julien Chaillioux
- Reconstruction de l'EHPAD Soleil d'Automne
- Une étude sera par ailleurs menée pour identifier l'opportunité de l'installation d'un marché alimentaire de plein vent au niveau du parc de stationnement public de la place Pierre et Marie Curie.

Cartographie de l'OAP :



Légende :





Économie et commerces

 Conforter le linéaire commercial




Trame verte et bleue / Risques et nuisances


 Requalification du Parc Villette. Amélioration de l'accès et de la visibilité

 Principe de cœur d'îlot vert ou de faible densité




Mobilités / Espaces publics

 Réaménagement de l'espace public

 Requalifier le parc de stationnement




Paysages / Patrimoine / Formes urbaines

 Valorisation et protection du patrimoine




Logements / Équipements / Projets


 EHPAD à réhabiliter

 Réflexion sur la relocalisation du marché


Fond de plan (tracés indicatifs) :

 Périmètre de l'OAP

 Bâti

 Limite parcellaire

 Limite EPT

 Limites communales

Contexte :

Le parc des Aulnes et le parc des Sports, traversés par le ru de Rungis, affluent de la Bièvre, constituent un élément majeur de la trame verte et bleue du sud du territoire. La qualité de ces espaces a notamment été revalorisée en 2014 lors de la renaturation du ru de Rungis qui a conduit à la création du parc des Aulnes conçu comme un espace de préservation de la biodiversité à la gestion différenciée.

Par ailleurs, la ville de Fresnes s'engage depuis la fin des années 1980 dans la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution en ville et la précarité énergétique avec le développement de son réseau de chaleur par géothermie. En septembre 2023, afin d'améliorer le taux d'énergie renouvelable de son réseau, la Ville a approuvé la création d'un nouveau puits situé sur le terrain O 210, 28 avenue du Parc des sport, en limite du parc des Aulnes.

Dans ce contexte, il convient que les qualités paysagères de ce secteur de projet soient préservées, notamment en intégrant le terrain situé 14 à 26 avenue du Parc des Sports dans un projet d'extension du parc des Aulnes.

Objectifs :

- Préserver les qualités paysagères et récréatives du parc des Aulnes et du Parc des Sports
- Permettre un agrandissement du parc des Aulnes sur la partie Nord
- Intégrer le futur site du puits de géothermie dans le site

Parti d'aménagement :

- Le Ru de Rungis qui traverse le Parc sera mieux mis en valeur et les continuités douces entre le Parc des Sports et le Parc des Aulnes seront favorisées. Le développement et la préservation de la biodiversité dans les deux parcs figureront comme des priorités dans ce secteur de projet.
- Le long du Parc des Sports, de nouveaux logements haut de gamme seront édifiés. Une attention particulière sera observée pour intégrer les logements dans cet environnement préservé.
- Un nouveau groupe scolaire sera construit au cœur d'un cadre arboré. Sa conception pourra être exemplaire en termes de développement durable (biodiversité et performances énergétiques).
- Des stationnements réservés aux vélos seront implantés aux entrées des deux parcs et aux abords de l'école pour encourager les déplacements doux.

Programmation :

- Prévoir l'agrandissement du parc des Aulnes au niveau de la parcelle O 220.
- Intégrer les installations nécessaires au puits de géothermie en préservant un maximum d'espaces verts et en garantissant une intégration paysagère
- Amélioration de la desserte en mode actif en positionnant des stationnements vélos à l'entrée des parcs, au niveau de la maison des jeunes et de la culture et de la piscine
- Nombre de logements approximatif prévus sur le secteur : 30 à 40 logements.

Cartographie de l'OAP :



Légende :



Logements / Équipements / Projets



Projet de puit de géothermie



Trame verte et bleue / Risques et nuisances



Pérennisation du Parc des Aulnes existant



Requalification du Parc des Sports, installations d'équipements sportifs et de détente



Création d'une extension du Parc des Aulnes



Création D'une continuité Parc des Sports / Parc des Aulnes



Zone non aedificandi de part et d'autre du RU de Rungis



Ru de Rungis



Paysages / Patrimoine / Formes urbaines



Prise en compte des vues

Fond de plan (tracés indicatifs) :



Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales



Mobilités / Espaces publics



Maintien de l'ouverture vers Antony et le RER C



Principe de stationnement vélos



Circulations piétonnes

Contexte :

Le territoire de la Ville de Fresnes est marqué par la traversée des autoroutes A 6 et A 86. L'autoroute A 86, doublée des voies de la route départementale RD 186 (avenue de la Division Leclerc et avenue Paul Vaillant Couturier) a pour effet de créer une coupure entre le nord et le sud de la Ville entraînant notamment une discontinuité des cheminements piétons et des modes actifs, et génère une pollution sonore et atmosphérique impactant la santé des habitants.

Dans ce contexte, la Ville porte depuis plusieurs années l'objectif de réduire les nuisances liées à ce linéaire routier et de revaloriser ce secteur constituant une véritable entrée de Ville.

Programmation :

- Revaloriser l'entrée de Ville en créant un ensemble immobilier à vocation d'activité et de logements permettant une transition entre le linéaire routier et le parc du Moulin de Berny.
- Revaloriser le linéaire commercial aux abords de l'avenue de la division Leclerc et de la résidence de la Tuilerie pour permettre un espace attractif et apaisé.
- Créer, au sud de la rue de la Garenne, un linéaire actif, ouvert sur l'avenue de la division Leclerc, compatible avec le tissu pavillonnaire mitoyen.
- Faciliter les déplacements des piétons sur les carrefours de traversées nord / sud :
 - Rond-Point Roosevelt
 - Carrefour avenue de la Division Leclerc / rue Emile Zola
 - Carrefour de la Déportation
 - Remettre en accessibilité la passerelle de la Bièvre.

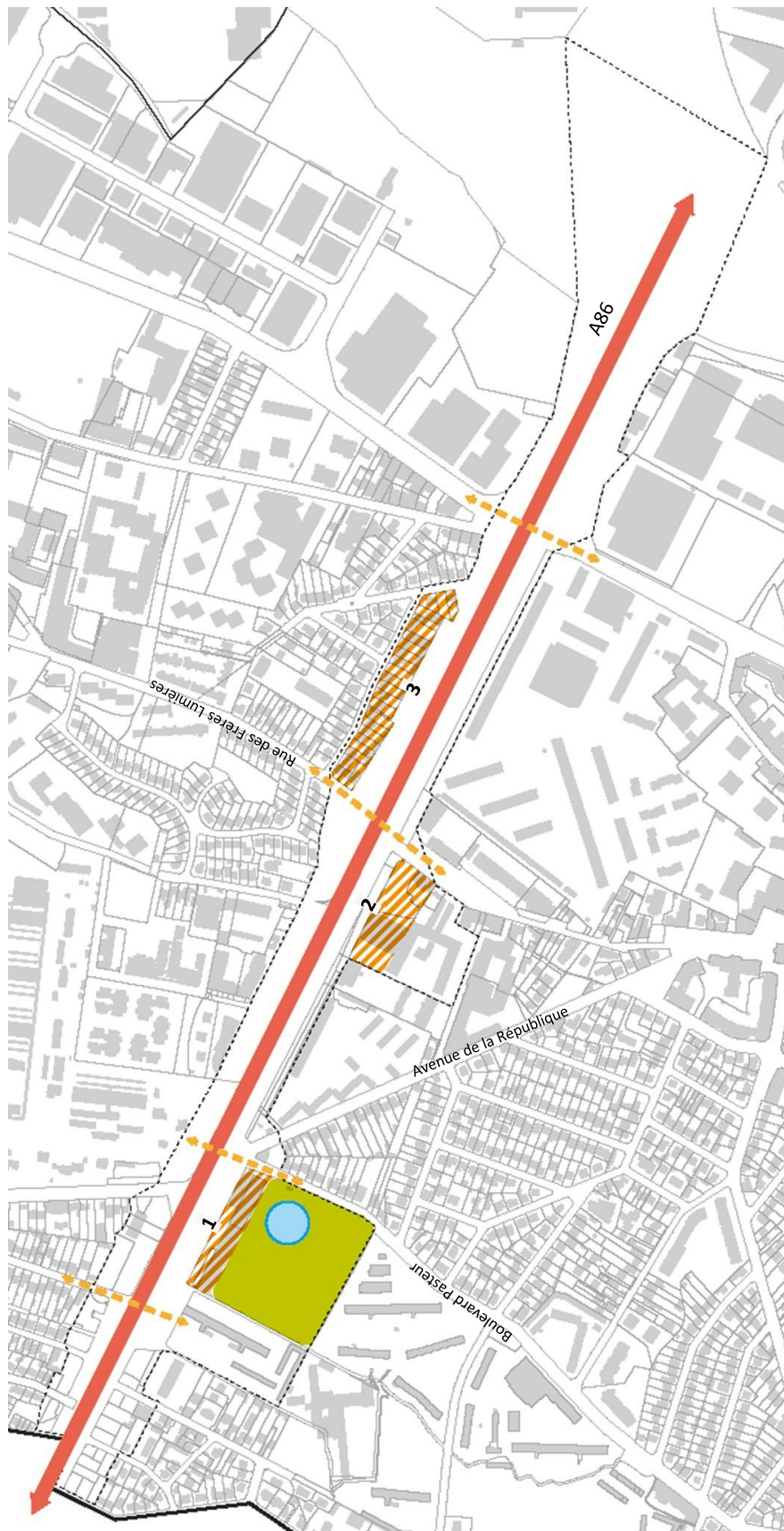
Parti d'aménagement :

- Requalifier les traversées :
 - Rond-Point Roosevelt
 - Carrefour avenue de la Division Leclerc /rue Emile Zola
 - Carrefour de la Déportation
- Remettre en accessibilité la passerelle de la Bièvre.
- Permettre la réalisation par le SIAAP d'un bassin de rétention d'un volume de stockage d'environ 19 000m3 permettant la lutte contre les inondations par ruissellement et débordement de réseaux.

Objectifs :

- Mener une action auprès des services de l'Etat et du Département afin d'apaiser ce linéaire routier, en visant faciliter les traversées piétonnes ainsi qu'à une meilleure couverture des voies de l'autoroute
- Permettre le développement de programmes à dominante d'activité économique aux abords du linéaire.

Cartographie de l'OAP :



Légende :



Logements / Équipements / Projets



Secteurs privilégiés de revalorisation du linéaire :

1. Revaloriser l'entrée de Ville en créant un ensemble immobilier à vocation d'activité et de logements permettant une transition entre le linéaire routier et le parc du Moulin de Berny
2. Revaloriser le linéaire commercial aux abords de l'avenue de la division Leclerc et de la résidence de la Tuilerie pour permettre un espace attractif et apaisé
3. Créer un linéaire actif, ouvert sur l'avenue de la division Leclerc, compatible avec le tissu pavillonnaire mitoyen

Fond de plan (tracés indicatifs) :



Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales



Trame verte et bleue / Risques et nuisances



Préservation du parc du Moulin de Berny



Réalisation par le SIAAP d'un bassin de rétention des eaux pluviales et de ruissellement d'une capacité d'environ 19 000 m3.



Mobilités / Espaces publics



Apaiser la circulation des linéaires de l'A86 et de la RD 86 – tendre vers la couverture des voies de l'autoroute



Faciliter les traversées piétonnes et en faveur des mobilités actives